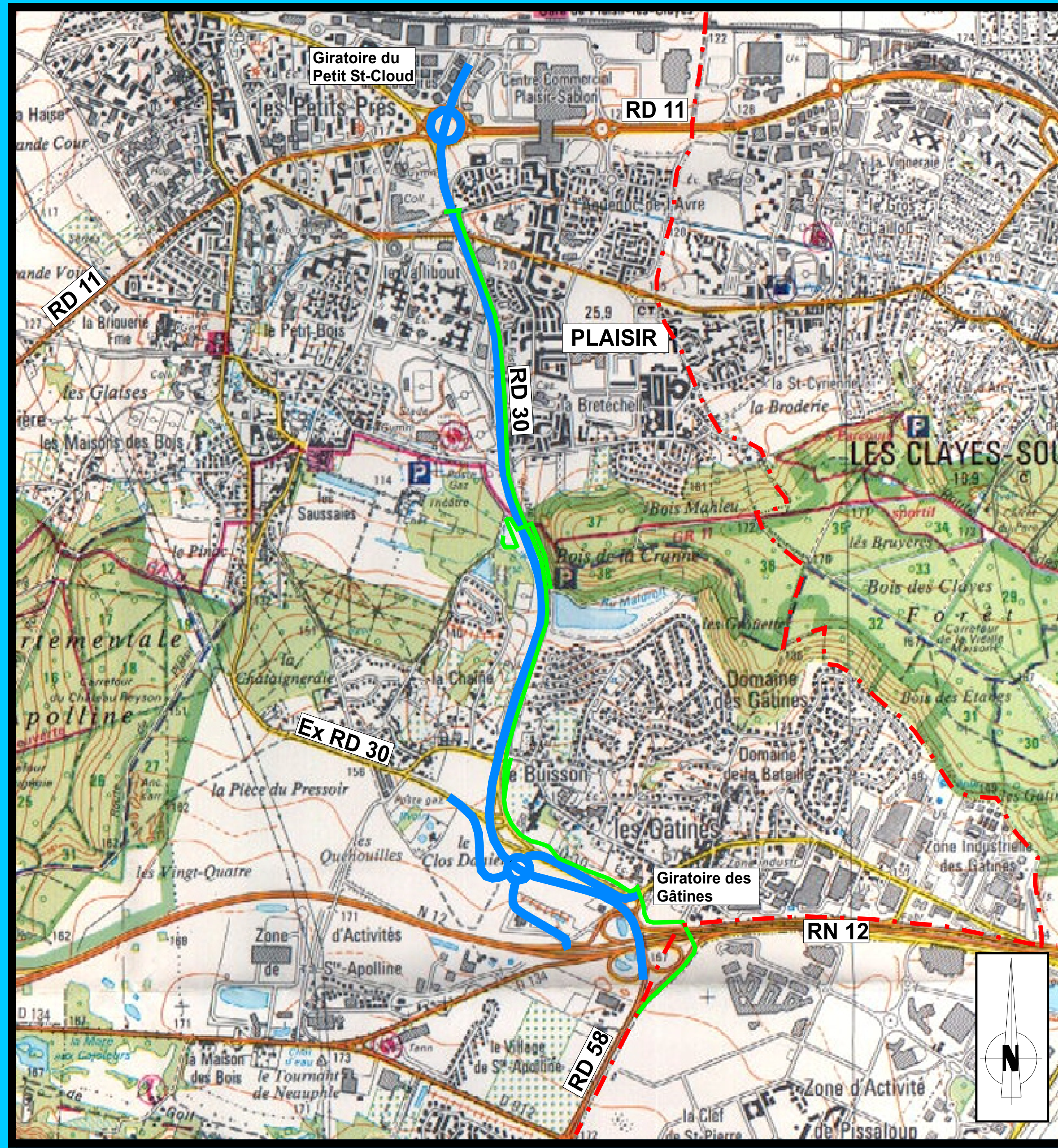


PLAN DE SITUATION LOCALE



La RD 30 relie la RN 12 (au Sud) à la RD 11 (au Nord).

Un trafic important se reporte sur le centre ville

Le trafic moyen annuel sur la RD 30 à PLAISIR est de l'ordre de 28 000 à 38 000 véhicules/jour (données 2004). La capacité d'une route à 2 x 1 voie, dans des conditions d'écoulement libre (pas de feux, pas de giratoires ...) est de 25 000 véh/j en milieu urbain. La RD 30 a donc atteint et dépassé sa limite de capacité ce qui a pour effet des répercussions importantes sur la circulation en centre-ville.

En plus des problèmes de fluidité, ce trafic génère des nuisances et de l'insécurité.

Pourquoi aménager et doubler la RD 30 ?

Beaucoup de nuisances

Ce flux important de véhicules entraîne des nuisances :

- acoustiques (niveaux de bruit supérieurs à 65 décibels dans de nombreux secteurs),
- atmosphériques (polluants gazeux),
- en temps de déplacement plus longs,
- en terme de perception visuelle (coupure urbaine)

Des problèmes de sécurité

L'important trafic génère une densité d'accidents beaucoup plus élevée que la moyenne (2 fois supérieure à la moyenne nationale et 4,5 fois supérieure à la moyenne départementale). 38 accidents corporels sont survenus sur la section concernée entre 1999 et 2003. Un quart de ces accidents implique des piétons.

De plus, 2 points de concentration d'accidents sont recensés au Nord:

- sur la RD 11 à l'Ouest du giratoire du Petit St Cloud,
- sur la RD 30 entre le giratoire du petit St Cloud et la rue de la Bretèche.

Par ailleurs, l'itinéraire actuel ne permet pas aux cyclistes et aux piétons de se déplacer en toute sécurité (itinéraires incomplets).

LES OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Assurer la fluidité et la sécurité de l'ensemble des déplacements sur la RD 30 et à l'intérieur de la ville en contribuant à la tranquillité des quartiers et de leurs habitants,
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RD 30 par la mise en place de protections acoustiques et en intégrant de façon exemplaire le projet sur le plan des paysages et de l'environnement,
- Développer les aménagements en faveur des circulations douces (piétons et cyclistes),
- Rendre le centre-ville aux Plaisirois et favoriser l'économie locale.